

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4091)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL561

présenté par
M. Mazars, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 20, supprimer les mots :

« des dispositions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.